

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 DECEMBRE 2020**

L'An deux mille vingt, le 10 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du « Prérard » sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA MUTTA, Maire.

Etaient présents : AGUETTAZ Stéphane, BILLIET Irène, BOUVET David, BOUVET Roland, DEBRION Cécile, FANTIN Philippe, GUERIN Muriel, LANDAZ Jean Louis, PINOT Sarah, SENIS Sébastien, THIABAUD Danièle, VILLIERMET Fabrice, VIOUDY Guy, WANTELLET Manon.

Était excusé :

Était absent :

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Finances : virements de crédits**
- ✓ **Electricité : Redevance d'Occupation du Domaine Public – EDF**
- ✓ **Bureau de tabac : bail à titre précaire**
- ✓ **Patrimoine : échange de terrains entre la commune et un particulier**
- ✓ **Divers**

Constatation du quorum

Ouverture de la séance

Approbation du compte-rendu du 29 octobre 2020

Désignation du secrétaire de séance : Muriel GUERIN

Ajout d'un point à l'ordre du jour : « Budget Primitif : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 » :

Décision prise dans le cadre de la délégation accordée au Maire :

- Signature d'un bail de location avec une psychologue clinicienne pour l'occupation de locaux situés « 208 rue des écoles »
- Signature d'un avenant avec l'entreprise EIFFAGE pour le marché du Parking du cimetière

**1- Finances : virements de crédits :**

Des virements de crédits sont nécessaires en fin d'année pour ajuster les comptes du budget primitif.

Ajout d'une délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 : Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020. Cette limite s'élève à 38 717 €.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus avant le vote du budget primitif 2021.**

**2- Electricité : Redevance d'Occupation du Domaine Public – EDF :**

Le Maire informe l'assemblée que le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

**Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité**

### 3- Bureau de tabac : bail à titre précaire :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les 2 actes nécessaires à la bonne gestion et organisation du bureau du tabac sur la commune de Chamoux-sur-Gelon.

Un premier acte de promesse de location-gérance par la commune au profit du futur locataire-gérant

Un second acte de bail commercial dérogoire entre la Mairie et les propriétaires actuels du bureau de tabac pour permettre l'activité du preneur dans l'attente de son installation définitive dans le local commercial communal.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les deux actes proposés et autorise le Maire à les signer ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.**

### 4- Patrimoine : échange de terrains entre la commune et un particulier :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'échange de terrains entre la commune et un particulier, situé « rue de l'Ancienne Gendarmerie ». Cet échange permettrait à la commune de réaliser un aménagement urbain sur ce secteur.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'échange de terrains proposé et autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces afférentes.**

### 5- Divers :

- Colis de Noël : les colis sont arrivés et sont en cours de distribution
- Agendas et bulletin municipal : le bulletin municipal est en cours d'édition. A réception, la distribution aura lieu rapidement avec les agendas.
- Réseau téléphonique « rue Saint Joseph » : Le conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation de travaux du réseau téléphonique et accepte le devis proposé par Orange pour la réalisation de cette opération. Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention. La demande de nettoyage du répartiteur situé à l'entrée du village « route de la Servaz » sera réitérée auprès d'Orange.
- Convention AXA pour mutuelle santé : le conseil municipal donne un avis défavorable à la demande du groupe AXA.
- Monsieur le Maire donne lecture du calendrier des travaux pour la réalisation du local commercial situé au « 115 rue de la Poste ».

Pour conclure la séance, Monsieur le Maire fait une petite allocution :

« En attendant des jours meilleurs, je vous souhaite, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, des fêtes de Noël en famille et 5 bonnes résolutions pour la nouvelle année : se lever en chantant, sourire à la vie, s'enrichir d'amitiés, réaliser ses rêves...choisir simplement le bonheur ! »

La séance est levée à 20H15

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 14 décembre 2020

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

